**Convocation du Conseil Municipal** du 24 novembre 2020 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération subvention Eclairage Public

- Devis parking

- Devis plaque ossuaire

- Mise en place d’un stop Au Pont

- Questions diverses

**Séance du 3 décembre 2020 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt, le trois décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Richard TILLHET

**Absent :** Alcino NUNES

**Secrétaire de séance :** Nicolas PLAULT

**DELIBERATION SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire précise que les lampadaires situés à Darlan et Graveyres nécessitent la fourniture et pose de commande crépusculaire à calcul astronomique. Un devis a été transmis par le SDEEG qui s’élève à 897 € TTC.

De plus, le lampadaire situé au bourg étant cassé, il est nécessaire de remplacer la tête de mât. Un devis a été transmis par le SDEEG qui s’élève à 894 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ces deux devis, et à demander une aide financière au titre du 20 % de l’éclairage public, auprès du SDEEG.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Il serait intéressant d’étudier la possibilité de mettre des éclairages publics solaires.

**DEVIS PARKING**

Monsieur le Maire présente les différents devis réalisés pour le projet parking, de 650 m2.

L’entreprise Thierry THIBAL-MAZIAT, propose un devis avec de la diorite.

Et l’entreprise CHATAIGNE propose un devis avec de la diorite également.

Le conseil municipal retient le devis de l’entreprise CHATAIGNE, mais avant tout commencement des travaux, il faut se renseigner pour voir si une subvention, comme « l’amende de police » ne peut pas être demandée.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

**DEVIS PLAQUE OSSUAIRE**

Monsieur le Maire présente le devis des Pompes Funèbres LACOMBE pour la fourniture et pose d’une plaque pour l’ossuaire. Ce devis s’élève à 150 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**MISE EN PLACE D’UN STOP AU PONT**

Monsieur le Maire a sollicité le Centre Routier afin de savoir si la mairie pourrait installer un stop ou un cédez le passage « Au Pont ».

Le Centre Routier a répondu que la voie communale était de la compétence de la commune. Au vu de la configuration des lieux, la visibilité côté droit sur les véhicules circulant sur la RD 122 (classée en agglomération) en sortant de cette voie est quasi nulle. La seule proposition possible est donc un régime de priorité en STOP.

Le Centre Routier dit qu’il serait judicieux que la commune se rapproche du propriétaire riverain pour envisager l’acquisition d’une bande de terrain permettant de réaliser un dégagement de visibilité et par la même occasion une emprise suffisante pour la réalisation du cheminement doux, trottoir ou voie verte.

Il ne sera pas possible d’acquérir une bande de terrain, puisqu’un projet est déjà lancé par le propriétaire.

Il va falloir définir la distance où sera installé le panneau indiquant « stop « à 150 m ou 100 m ou 50 m.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place d’un stop, mais demande à M. le Maire de recontacter le Centre Routier afin de voir s’ils ne peuvent pas prendre en charge les frais inhérents à ces travaux, comme cela avait été fait à d’autres endroits.

**QUESTIONS DIVERSES**

* Entretien de la commune : M. BOUEIX a refait une proposition de devis contrat pour l’année 2021 (janvier à décembre). Les conseillers municipaux ne sont pas satisfaits du résultat du travail effectué par rapport aux travaux mentionnés dans le contrat de l’année écoulée. Ils souhaiteraient que M. BOUEIX ne sous traite pas. M. le Maire demande à Chantal BOUDON de reprendre contact avec M. BOUEIX afin de refaire le point.

Il est à nouveau évoqué la possibilité de recruter un employé communal en partenariat avec la mairie d’Escoussans. M. le Maire précise qu’il a contacté le Maire d’Escoussans qui pour l’instant à d’autres dossiers prioritaires à traiter.

* Destructions des nids de frelons et guêpes : M. le Maire précise que l’entreprise Terres Girondines est intervenue 11 fois entre juillet et octobre 2020, et que tout le monde est satisfait de l’intervention d’une entreprise sur la commune.
* Devis JP Dépannage : M. le Maire présente le devis pour la pose de lambris au club house. Le conseil demande à M. le Maire de faire chiffrer du PVC à la place du lambris.
* Cadeaux anciens : au vu des conditions sanitaires actuelles, le repas des anciens ne se fera pas en début d’année 2021. M. le Maire et Chantal BOUDON, sont allés voir les propositions de coffret auprès de L.C.D.M. à Capian. Les coffrets retenus pourront être livrés le 4 janvier 2021.
* Travaux club house : la commission bâtiments s’est rendue sur place, différentes solutions sont envisageables : refaire une cuisine, garder la cheminée actuelle en installant une aspiration, démolir la cheminée, et en faire une autre à l’extérieur. M. le maire a questionné la Sous-Préfecture pour savoir si cela pose problème d’avoir une cheminée à l’intérieur, la Sous-Préfecture a répondu que c’est le maire qui est responsable. M. le maire a constaté que la fumée présente dans la pièce principale est désagréable (yeux qui pleurent, mauvaises odeurs). M. le maire ne souhaite pas garder la cheminée dans cette pièce. La commission va étudier le projet et demander des devis.
* Salle des fêtes : un tapis ainsi qu’une poubelle ont été volés devant la salle.
* Courrier du Cabinet Caporale : M. le maire fait part du courrier reçu ce jour, concernant le cabinet d’avocat Caporale, qui représente la commune dans l’affaire commune de Soulignac/SOGESSUR, dans le cadre de l’accident survenu lors de la démonstration de descente de caisses à savon le 28 avril 2019. Le cabinet va représenter la commune lors de l’audience des référés du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, prévue le 7 décembre prochain.
* M. le maire précise qu’à moyen terme la fibre optique va arriver sur la commune, cette arrivée nécessitera que chaque habitation ait une adresse précise. Il va donc falloir se renseigner sur les possibilités disponibles pour revoir les adresses.
* Mobilisation d’ambassadeurs communaux pour les entreprises de proximité : le pôle territorial CE2M déploie actuellement une plateforme e-commerce mavillemonshopping auprès des entreprises de proximité du Cœur Entre-deux-Mers, afin qu’elles créent leur boutique en ligne. Dans le but d’optimiser cette action, le Pôle territorial a besoin d’une ou plusieurs personnes ambassadrices de mavillemonchopping dans les communes. Aucun membre du conseil ne souhaite être ambassadeur.

La séance est levée à 20 h 15.